

# RAPPORT DE TRANSPARENCE

## Exercice 2015-2016

## INTRODUCTION

Par application des dispositions de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises modifiées par l'arrêté royal du 21 avril 2007, les cabinets de révision qui procèdent au contrôle légal des comptes annuels statutaires ou des comptes consolidés d'entités d'intérêt public publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice comptable, un rapport annuel de transparence qu'ils confirment par le biais d'une signature électronique.

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN est une société autonome qui fait partie du réseau RSM BELGIUM décrit ci-après. Elle clôture ses comptes le 31 juillet de chaque année.

### 1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

RSM BELGIUM est une organisation nationale indépendante, spécialiste dans la fourniture de services d'audit, de comptabilité et de fiscalité ([www.rsm-belgium.be](http://www.rsm-belgium.be)). En outre, elle est affiliée au réseau international RSM INTERNATIONAL ([www.rsmi.com](http://www.rsmi.com)).

RSM BELGIUM peut compter sur les compétences de 151 professionnels actifs dans le pays ainsi que sur les capacités des professionnels du réseau RSM INTERNATIONAL.

Le réseau RSM BELGIUM est composé d'une société faîtière, la SCCRL TOELEN CATS DUPONT KOEVOETS, qui détient une participation largement majoritaire dans les autres sociétés du groupe, à savoir, outre la société sujet du présent rapport:

- la Sccl RSM INTERAUDIT, société de réviseurs d'entreprises
- la Scprl RSM INTERFIDUCIAIRE, société d'experts-comptables et de conseils fiscaux
- la Scprl RSM SERVICES, société de moyens interne au réseau
- la Sprl RSM IT Advisory, active dans le domaine du Risk Advisory Services

## **2. DATE DU DERNIER CONTRÔLE DE QUALITÉ**

Les derniers contrôles de qualité ont été réalisés au cours du deuxième semestre 2013 par l'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES.

## **3. LISTE DES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC**

Les entités d'intérêt public sont définies comme étant les sociétés cotées au sens de l'article 4 du Code des Sociétés, les établissements de crédit et les entreprises d'assurances.

Les entités d'intérêt public pour lesquelles RSM REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN exécute un contrôle légal des comptes sont les suivantes :

- NV Beluga
- SA Zetes Industries
- SA Dalenys
- SA Contassur
- BVBA Graco

## **4. DATE DE MISE À JOUR DE CES MENTIONS**

28 novembre 2016.

## **5. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE ET DU CAPITAL**

La société est une société civile ayant adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

Le capital souscrit s'élève à EUR 18.550 représenté par 1.424 parts de coopérateurs. Les titres sont nominatifs.

## **6. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE**

L'administration de la société est prise en charge par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale.

Actuellement, elle est administrée par 2 associés et un réviseur d'entreprises externe.

## **7. DESCRIPTION DU SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET DÉCLARATION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION OU DE GESTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DE SON FONCTIONNEMENT**

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN applique les mesures de contrôle de qualité du réseau RSM BELGIUM tant au niveau national, qu'international. Celui-ci a été développé pour permettre de vérifier la conformité avec les normes lors de la réalisation de missions d'intérêt public. Le contrôle de qualité repose sur un certain nombre de critères en matière de qualité :

- le respect des normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises
- le respect des règles éthiques et d'indépendance
- la compétence des collaborateurs
- l'exécution et la supervision des travaux
- l'acceptation des mandats

Il comprend trois grandes composantes : les procédures de contrôle interne, la revue des dossiers de contrôle préalablement à l'émission du rapport de commissaire, et une revue périodique a posteriori.

Le conseil d'administration est d'avis que le contrôle interne mis en place est adéquat et fonctionne de manière efficace.

## **8. DÉCLARATION SUR LES PRATIQUES D'INDÉPENDANCE**

L'indépendance constitue le socle de l'engagement professionnel de la société, de ses associés et collaborateurs : elle se compose de l'indépendance d'esprit et d'apparence ainsi que de la capacité, de la force et du courage de dire non quand il le faut.

Indépendance financière : la santé financière du cabinet et la prudence en matière de trésorerie sont aussi des conditions essentielles de l'indépendance; par ailleurs, le cabinet ne compte aucun client qui, par la proportion des honoraires qui lui sont facturés par rapport au total des honoraires du cabinet, ferait courir de dépendance à l'égard de ce client.

Chaque associé et collaborateur s'engage annuellement par écrit à n'avoir aucun intérêt financier avec les sociétés contrôlées.

La société et ses associés s'engagent à respecter les règles d'indépendance édictées par l'AR du 10 janvier 1994 relatif aux obligations des réviseurs d'entreprises et par les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ainsi que celles du *Code of Ethics* de l'IFAC.

Des règles d'indépendance strictes ont également été édictées au sein du réseau RSM INTERNATIONAL.

## **9. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE**

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par l'éducation professionnelle, la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Outre le suivi de formations externes, un programme de formation annuel est développé au sein du réseau pour les membres du personnel, les collaborateurs, les réviseurs d'entreprises et les associés en fonction de leurs besoins de développement propres.

## 10. INFORMATIONS FINANCIÈRES

EUR

Chiffres d'affaires exercice 2015/2016 total =	377.252
Ventilé en honoraires pour :	
→ contrôle légal	351.642
→ autres missions révisorales	25.610
Chiffre d'affaires consolidé du réseau RSM BELGIUM	16.597.798

## 11. BASES DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

Les associés bénéficient d'une rémunération de base fixe et d'une rémunération variable en fonction des profits annuels globaux de la société et des critères d'engagements qualitatifs appréciés sur une base de solidarité entre eux.

Bruxelles, le 28 novembre 2016  
(date de dernière mise à jour)



JP KOEVOETS SPRL  
AVEC COMME REPRÉSENTANT PERMANENT  
MR JEAN-PAUL KOEVOETS